



Prime sur resultat

Par BillGates

Bonjour

Je suis chef cuisinier en restauration rapide et je perçois des primes Trimestrielles de résultat en plus de mon salaire , calculées sur différent critère , a savoir l hygiène, les stocks , les chiffres d'affaires etc(un barème est appliqué à chaque critère et détermine un montant en euro)

Depuis 2 ans j'ai toujours perçu ces primes en "net" .

Le trimestre dernier, l'employeur à compté ces primes en brut .Ce qui change pas mal les choses finalement .

Brut imposable beaucoup plus élevés et montant des primes dues forcément plus basses .

Tous les responsables de cet établissement ont droit à des primes ,ce sont les mêmes critères de calculs pour tous .Sauf que le trimestre dernier certains ont eu les primes en net et d autres en brut ??????

Est ce légal ?? Les primes doivent elles etre payées en brut ou en net ? Et du coup est ce légal que certains soient en brut et d autres en net pour la meme chose ??

Comment faire valoir nos droits et surtout savoir si c'est légal.

Merci à vous .